

**Université du Québec à Montréal (UQÀM)
Campus xxxxxx**

Gestion de crise

**Les problèmes de santé
du personnel
du Cégep André-Laurendeau**

**ORH 1xxxx – Gestion du travail intellectuel
et de la vie professionnelle**

PRÉSENTÉ À :

**Monsieur Hassan Azrour
Professeur**

**Date de remise
Le 17 décembre 2007**

PAR :

Noms des participants	Numéro matricule
Karine xxxxx	xxxxx8009
Michel xxxxx	xxxxxxx37908
Marie xxxxxx	xxxxxxx226706
Jean-Pierre xxxxx	xxxxxx065805
Guylaine xxxxx	xxxxxxx46202

Préface

Lors de notre 1^{ère} rencontre nous discutons de notre sujet du travail d'équipe et Marie nous a fait part d'une situation catastrophique qu'elle vit à son travail. Soit celui de nombreux décès et cas de maladies graves de glandes thyroïdes. La source probable du problème est dû aux antennes cellulaire postés sur le toit du cégep André-Laurendeau, celles-ci émettent des radiofréquences très néfaste voir catastrophique sur la santé du personnel. À unanimité nous avons choisis ce sujet pour notre travail oral. Par conscience sociale nous voulons véhiculer cette information à l'effet d'une bombe. Suite à l'analyse du dossier, nous décidions du titre qui sera la gestion d'une crise spécifique. De plus, le cégep à voulu taire la situation catastrophique. Après analyse du dossier tous les membres ont soulevés un gros questionnement.

Démarches effectuées

- Rencontres entre les membres de l'équipe :

↳ Dates : 24 novembre et 6 décembre 2007

↳ Durée moyenne des rencontres : 3 heures 30 minutes

↳ Lieu : Collège Champlain

- Documentations consultées :

↳ Rapport syndical du comité paritaire Santé-Sécurité

↳ Revue La maison du 21^e siècle, volume 13, no 4, automne 2006

- Partage des tâches

(1^{ère} partie) Jean-pierre XXXX : Introduction et résumé de la crise

(2^{ème} partie) Karine XXXXX : Éléments rassurants

(3^{ème} partie) Michel XXXXX : Les constats inquiétants

(4^{ème} partie) Guylaine XXXXX : Position des organismes gouvernementaux,
positions des compagnies d'assurances et
concentration des décès

(5^{ème} partie) Marie XXXXX : Principes de précaution, décision prise et
Conclusion

Table des matières

Introduction.....	7
Mise en situation.....	7

Partie 1 - **Les éléments rassurants**

1.1 Relations de causes à effets.....	12
1.2 D'autres pistes.....	12
1.2.1 Sols contaminés.....	12
1.2.2 Qualités de l'air.....	13
1.3 Études entre 2 réalités.....	13
1.3.1 Dr Gilles Thériault, épidémiologiste de l'université McGill.....	13
1.3.2 Le taux de cancer au cégep.....	14

Partie 2 - **Les constats inquiétants**

2.1 Taux de consommation de médicaments.....	14
2.1.1 Enquête des syndicats.....	14
2.1.2 Résultats.....	15
2.2 Répartition des champs de radiofréquences dans le cégep.....	15
2.2.1 Acquisition d'un appareil de mesure de champs de radiofréquence par la CSN.....	15
2.2.2 Observations et prises de mesures dans les différents locaux et secteurs du cégep.....	16
2.2.3 Taux de radiations important au dernier étage.....	16
2.3 Les normes officielles de différents pays.....	17

2.4	Un parc d'antennes imposant.....	17
2.4.1	Particularités des antennes sur le toit du cégep.....	17
2.4.2	Recommandations non respectées.....	17

Partie 3 - **Position de santé Canada et de la santé publique de Toronto**

Santé publique de Toronto.....	18
Position de santé Canada.....	18

Partie 4 - **Concentration des décès et des maladies au cégep André-Laurendeau**

4.1	Description des lieux.....	19
-----	----------------------------	----

Partie 5 - **Risque volontaire versus les risques imposé**.....21

Partie 6 - **Position des assurances**.....22

Partie 7 - **Les principes de précaution**

7.1	Qui a la responsabilité de la santé et de la sécurité des employés du cégep ?.....	22
7.2	Lettre adressé à Bell Mobilité sur l'émission des ondes des antennes.....	23
7.3	Les principes de précaution selon :.....	23
7.3.1	l'UNESCO 1999.....	23
7.3.2	Code Nuremberg.....	23
7.4	Accès au toit interdit par la CSST.....	24
7.5	Règlement municipal récent à LaSalle.....	25
7.6	Des propriétaires de condos à Pierrefonds révisent leur autorisation.....	25
7.7	Un risque mal connu et débat autour de cette technologie.....	25

Conclusion.....	26
Bibliographie.....	27

Introduction

Le syndicat du personnel de soutien du cégep André-Laurendeau, appuyé par les autres syndicats en places, a enquêté sur l'environnement de travail essayant par ce processus d'établir un lien direct entre celui-ci et les cas de maladies graves retrouvées au cégep

Une inquiétude s'était établie suite à l'apparition de multiple cas de cancer et de maladie de la glande thyroïde.

Deux points sont à noter : La direction du cégep était peu réceptive aux demandes d'études proposées par les syndicats ; que le bail du parc d'antennes situé sur le toit du collège arrivait à échéance après quinze ans et devait être renouvelé.

Vous pourrez juger par vous-même de la gestion de la crise par la direction du cégep suite aux interventions de mes collègues.

Mise en situation :

À l'automne 2000, plusieurs cas de cancer, de maladie de la glande thyroïde et de décès attribuables à ces derniers, ont déclenché une bataille avec l'administration du cégep, car on doit parlé de bataille dans ce cas précis, pour exiger des études approfondies sur les causes possibles et suspectées reliées aux cas de maladie.

Suite à des études sommaires et certaines statistiques, les syndicats en sont venus à deux premières conclusions : on y reconnaissait des éléments rassurants et inquiétants.

En octobre 2001, d'autres cas de décès reliés à cette problématique remettent en question la qualité et la pertinence des études antérieures. Les syndicats reviennent à la charge et exigent dès lors, de nouvelles études qui prouveraient, hors de tout doute, que l'environnement du cégep est sécuritaire pour toutes les personnes qui y travaillent.

Suite à l'insistance des syndicats, le directeur général finira par proposer la création d'un comité santé sécurité. Ce comité sera composé de membres de la direction et du syndicat de soutien. S'ajouterons au comité des enseignants et des professionnels du cégep.

Le comité réussira à impliquer la Direction de la Santé Publique de Montréal-Centre. En janvier 2002, le comité et les responsables de la santé publique se rencontrent. Cette réunion ne durera que deux heures. Malgré la longue liste des problèmes de santé ainsi que les doutes sur les sources des problèmes, le responsable de la santé publique ne voit pas la nécessité de faire une étude poussée considérant la diversité des cas! Immédiatement et suivant cette rencontre, le responsable de la santé publique a rencontré les représentants de la direction et ce à l'insu des syndicats : le principe de transparence se retrouvait rompu....

Quelques jours après, la Direction de la Santé Publique effectuera des analyses sur le niveau d'ozone à l'imprimerie et des mesures de radiofréquences au 6^{ième} étage et sur le toit. Aucune mesure ou analyse ne sera faite dans la section de l'administration.

En mars de la même année, le rapport est déposé. La direction accepte le rapport et semble ne pas vouloir vérifier les craintes réelles des syndicats; est-ce que la direction évite intentionnellement les questions sur les craintes des syndicats?

Il était entendu que tout rapport serait diffusé avec les recommandations des deux parties, qu'elles soient communes ou divergentes. Or, la direction diffusera le rapport sans y inclure les recommandations des syndicats !

C'est à cet instant que les syndicats décideront de déposer devant le Conseil d'Administration du cégep leur premier rapport sur les raisons qui les poussent à croire à un certain niveau d'insécurité du milieu de travail.

Voici des statistiques très inquiétantes : sur une période de huit ans, on a dénombré 24 cas de cancer ou de tumeur. Sur ces 24 individus, 12 en sont décédés. Tous étaient âgés près de la cinquantaine et avaient au moins 15 années d'ancienneté.

En questionnant tous les secteurs d'activités, ils ont aussi dénombré 19 cas de maladie de la glande thyroïde.

Le syndicat ne tient pas compte de tous les cas de maladie et malgré cela le portrait est alarmant. Dans le secteur administratif seulement, on y retrouve 7 décès et 13 cas de thyroïde. Encore plus alarmant, 4 personnes sur les 5 ayant travaillé aux ressources humaines sont décédées.

Le sixième étage est témoin de 6 cas de cancer dont 3 décès....

Le Cégep André-Laurendeau possède un parc d'antennes situées sur son toit. Il loue ces emplacements à raison de \$25,000/antenne/année. On retrouve sur le toit 22 antennes. Le bail de 15 ans arrive à échéance et doit être renouvelé.....

1. Les éléments rassurants

1.1 Relations de causes à effets

1.1.1 Cherchons plus loin

1.2 D'autres pistes

1.2.1 Sols contaminés

a) les analyses

b) les résultats

1.2.2 Qualité de l'air

a) les analyses

b) les résultats

1.3 Études entre 2 réalités

1.3.1 Dr Gilles Thériault, épidémiologiste de l'université Mc Gill

1.3.2 Le taux de cancer au cégep

2. Les constats inquiétants

2.1 Taux de consommation de médicaments

2.1.1 Enquête des syndicats

2.1.2 Résultats

2.2 Répartition des champs de radiofréquences dans le cégep

2.2.1 Acquisition d'un appareil de mesures des champs de radiofréquences par la CSN

2.2.2 Observations et prises de mesures dans les différents locaux et secteurs du cégep

2.2.3 Taux de radiations important au dernier étage

2.3 Les normes officielles de différents pays

2.4 Un parc d'antennes imposant

2.4.1 Particularités des antennes sur le toit du cégep

2.4.2 Recommandations non respectées

3. Position de santé Canada et de la santé publique de Toronto

3.1 Santé publique de Toronto

3.2 Position de santé Canada

4. Concentration des décès et des maladies au cégep André-Laurendeau

Description des lieux

5. Risque volontaire versus les risques imposés

6. Position des assurances

7. Les principes de précaution

7.1 Qui a la responsabilité de la santé et de la sécurité des employés du cégep ?

7.2 Lettre adressée à Bell Mobilité sur l'émission des ondes des antennes

7.3 Les principes de précaution selon :

7.3.1 l'UNESCO 1999

7.3.2 Code Nuremberg

7.4 Accès au toit interdit par la CSST

7.5 Règlement municipal récent à LaSalle

7.6 Des propriétaires de condos à Pierrefonds révisent leur autorisation

7.7 Un risque mal connu et débat autour de cette technologie

1. **Des éléments rassurants**

1.1 Relation de causes à effets

Suite à ces découvertes, les syndicats ont décidé d'entamer des recherches afin de trouver d'autres souches que les ondes cellulaires, qui auraient pu mettre en cause un taux aussi élevé de décès et de cancer à des endroits bien précis du cégep.

1.2 D'autres pistes

1.2.1 Sols contaminés

La première souche est la possibilité que le sol soit contaminé sous le secteur administratif, l'un des endroits qui est le plus visé par les cas de cancers. Cette possibilité était très plausible, puisque lors de la construction d'un bâtiment adjacent au cégep qu'on nomme le CIMME, on a découvert de forte concentration de sol contaminé. Il avait d'ailleurs fallu plus de 250 chargements de camions pour transporter cette matière vers des sites d'enfouissements pour sols dangereux.

Malheureusement, malgré le savoir de ce problème, le cégep refuse d'effectuer des forages afin de prélever des échantillons du sol puisque selon un rapport de la santé publique, le site n'était pas connu comme étant un terrain contaminé. Donc, c'est un dossier qui est loin d'être fermé.

1.2.2 Qualité de l'air

Une deuxième souche est la qualité de l'air. Malgré les propos du directeur du Service des ressources matérielles, les spécialistes en technique de bâtiment se sont rendus compte que la qualité de l'air était inquiétante dans certaine partie de l'édifice.

Selon certaine source, il n'y avait pas eu de nettoyage des conduits d'aération depuis la construction du cégep, plus de 25 ans. On a su également qu'il y avait des moisissures à certains endroits et que lors de grand froid il n'y avait pas assez d'air frais qui circulait et ce pour des raisons budgétaires.

Encore une fois, malgré les faits, le cégep refuse de faire une demande conjointe à la CSST, d'effectuer une inspection parce que comme vous n'êtes sûrement pas sans savoir qu'ils sont loin d'être discrets dans ce genre de dossier. Donc, ce dossier est également loin d'être fermé.

1.3 Études entre deux réalités

1.3.1 Dr. Gilles Thériault, épidémiologiste de l'université McGill

Un autre élément, qui était aussi jusqu'à un certain point rassurant, est qu'une étude a été faite, à savoir s'il y avait plus de mortalité et de cancers chez le personnel du cégep par rapport à la population québécoise.

L'étude a été confiée au Dr. Gilles Thériault, épidémiologiste à l'université McGill. Une étude qui a d'ailleurs durée près de 2 ans, pour des raisons liées à des banques de données incomplètes du cégep.

1.3.2 Taux de cancer au cégep

L'étude a malgré tout été positive puisque selon les données, le taux de mortalités dû au cancer chez le personnel qui travaillait depuis moins de 5 ans au cégep était inférieur à la moyenne québécoise. On parle d'environ 20 décès pour 23 attendus.

Par contre, le taux chez le personnel qui y travaillait depuis plus de 10 ans, était légèrement supérieur à la moyenne québécoise. Environ 31 cancers pour 28 attendus.

Voilà donc pour les éléments qui se furent rassurant dans cette affaire.

2. **Les constats inquiétants**

2.1 Taux de consommation de médicaments

2.1.1 Enquête du syndicat

Le taux de consommation des médicaments a attiré l'attention du syndicat des employés de soutien du cégep André-Laurendeau. Celui-ci était intrigué de savoir s'il y avait un nombre anormal d'employés de soutien qui étaient aux prises avec des maladies de la thyroïde.

Autrement dit, les syndicats soupçonnaient, que les antennes sur le toit de l'établissement, pouvaient avoir des conséquences néfastes sur la santé de ses membres. Il s'est donc basé sur les réclamations de médicaments faites aux assurances collectives du cégep, par les employés de soutien, pour mener son enquête.

2.1.2 Résultat

Il faut tenir compte qu'il n'ont pas comptabilisé les employés de soutien qui sont assurés par l'assureur de leur conjoint ou leur conjointe. Après analyse, le syndicat a découvert que les employés de soutien ont un taux de la maladie de la glande thyroïde de 2,15 fois plus élevé que la moyenne des autres cégeps. Ces chiffres démontrent bien qu'une situation hors du commun est en train de se produire, d'où l'urgence d'agir.

2.2 Répartitions des champs de radiofréquences

2.2.1 Acquisition d'un appareil de mesures des champs de radiofréquences par le syndicat

Le syndicat du personnel de soutien s'est procuré un appareil permettant de prendre des mesures des champs de radiofréquences émis par les antennes du toit.

2.2.2 Observation et prises de mesures dans les différents locaux et secteurs du cégep

Par conséquent, les syndicats ne furent pas étonnés lorsqu'ils prennent les lectures de mesures, car plus ils montaient dans les étages du cégep, plus les radiations augmentaient.

2.2.3 Taux de radiations importants au dernier étage

De tous les secteurs et les étages du cégep, le dernier étage était sans compromis l'endroit le plus affecté avec des pointes allant jusqu'à 85 microwatts. À titre de comparaison, « à partir de 1953 et pendant plus de 20 ans, les Soviétiques ont bombardé le personnel de l'ambassade américaine de Moscou avec des micro-ondes de 2,4 GHz, soit la même fréquence que celle émise par un cellulaire »¹. Les membres du personnel de l'ambassade américaine de Moscou ont servi de véritable cobaye. En fait, les gens dans l'immeuble étaient exposés à une densité de 0,1 microwatts /cm carré, mais neuf heures par jour. Ces gens ont été victimes de plusieurs maladies et plusieurs d'entre eux y laissèrent leurs vies. Cette comparaison nous démontre la gravité des mesures qui ont été prises au cégep et les effets néfastes qu'elles peuvent engendrer sur le corps humain dûs à une surexposition. Pour ce qui est de l'être humain, des normes régissent la limite maximale de densité de puissance des champs de radiofréquences auxquels le public peut être exposé.

¹ Les dangers du cellulaire, revue La maison du 21^e siècle, volume 13, no 4, automne 2006

2.3 Les normes officielles de différents pays

Cependant, les normes officielles de différents pays, concernant la limite aux expositions des champs de radiofréquences ne sont pas cohérentes. Les limites de certains pays ont un écart tellement considérable entre elles, qu'elles soulèvent des questionnements quant à la validité de celles-ci. C'est à se demander, quelles sont les raisons qui motivent le Canada et les États-Unis à ne pas abaisser leurs limites?

2.4 Un parc d'antennes imposant

2.4.1 Particularités des antennes sur le toit du cégep

Le cégep André-Laurendeau est le seul cégep avec un parc d'antennes aussi imposant. Sur le toit, il y a plusieurs cohabitations d'antennes, 22 exactement, dont 5 types d'antennes différentes. Il y a plusieurs recommandations gouvernementales concernant les installations d'antennes, mais quelques-unes d'entre elles sont complètement ignorées par l'administration du cégep.

2.4.2 Recommandations non respectées

Une des recommandations suggère de ne pas faire cohabiter plusieurs antennes sur un même site tandis qu'une autre stipule que les antennes doivent être installées en périphérie de la bordure du toit et non érigés au centre, comme elles le sont présentement au cégep.

La troisième recommandation exige que le faisceau des antennes soit dirigé vers des zones inoccupées lorsque c'est possible, ce qui n'est pas le cas au cégep. Le faisceau des antennes est dirigé vers des zones habitées donc conséquemment vers les employés de soutien du cégep André-Laurendeau.

3 Position de santé Canada et de la santé publique de Toronto

3.1 Santé publique de Toronto

La position de la santé publique de Toronto recommande donc d'établir la norme à un maximum de $6 \text{ } \mu\text{m}/\text{cm}^2$ au gouvernement fédéral, et ce en la diminuant de 100 fois de la norme Canadienne actuelle.

3.2 Position de santé Canada

Sauf que la position de santé Canada selon le code (6) sur les radiofréquences dit ceci :

« Ce code ne peut tenir compte de toutes les situations possibles dans un domaine où la technologie progresse rapidement et où des difficultés inattendues et uniques peuvent y survenir. Le respect aveugle des règlements ne peut remplacer l'exercice d'un jugement judicieux »

Elle dit aussi **« Là où c'est possible, le faisceau de l'antenne devrait être dirigé vers des zones inoccupées »**

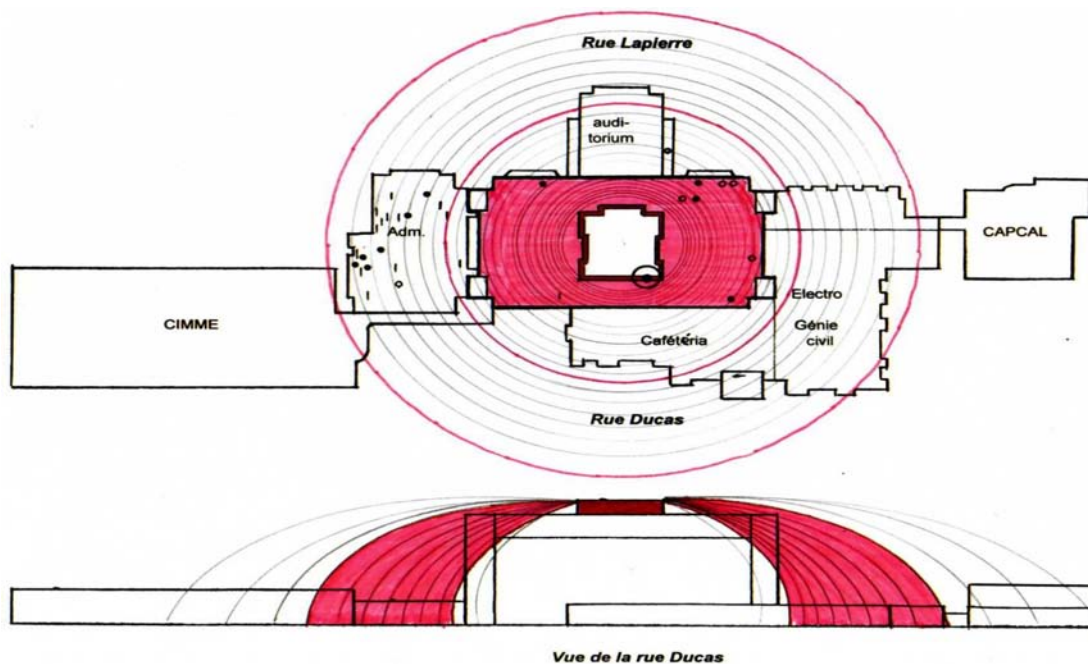
Au cégep une partie des faisceaux des antennes sont dirigées vers l'intérieur du bâtiment qui est occupé par des employés.

4. Concentration des décès et des maladies au cégep André-Laurendeau

4.1 Description des lieux

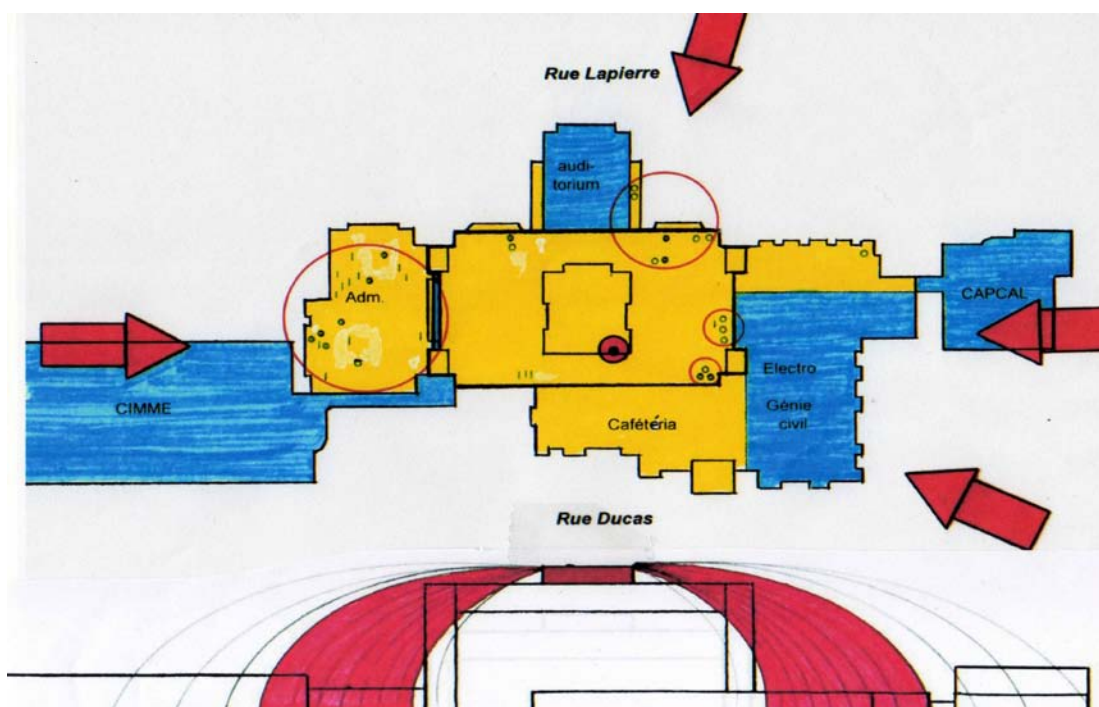
Donc, on retrouve 2 endroits spécifiques dans le cégep où les problèmes de santé sont plutôt concentrés. Au 6^{ème} étage, où se retrouve le personnel de soutien, et des enseignants, avec les radiofréquences les plus élevées du cégep. Et le 2^{ème} est le local d'administration, où les mesures de radiofréquences sont inférieures à ceux des étages supérieurs mais quand même plus élevées que dans les secteurs protégés par des toits de métal.

Voici la vue du cégep du haut des airs et de façade



➤ La disposition des 22 antennes sur le toit

- Secteur administratif, qui se situe au rez-de-chaussée, avec 6 cas de cancers décédés et 13 cas de glandes thyroïdes (les ronds noirs décédés et les ronds vides sont en traitement, les barres sont les problèmes de glandes thyroïdes)
- Au 6 e étage, soit le secteur du personnel de soutien et enseignants avec 2 cas de cancer décédés et 4 en traitement.
- Remarque importante dans les zones jaunes, le toit est fait de béton et laisse passer les radiofréquences des antennes, tandis que les zones bleues, les toits sont en métal qui protège en réfléchissant les ondes de radiofréquences. De plus, un mur de métal séparant le secteur administratif et un local, ce qui fait en sorte que les radiofréquences font un rebond à l'intérieur du département et fait en sorte que le personnel en est doublement atteint....



Donc, les zones les plus affectées sont soumises aux vecteurs des antennes à des émissions et des réceptions de celles-ci...

Ici nous sommes à constater que la pluie des radiofréquences affecte directement chaque coin du 6^{ème} étage ainsi que le département administratif.

5. Risque volontaire versus les risques imposés

Donc, lorsque le choix est conscient et volontaire. Le raisonnement d'une personne, lié à la perception des risques encourus versus les avantages, est réel.

Par contre, quand ce choix nous est imposé et qui comporte un risque potentiel non quantifié scientifiquement et surtout mal connu avec aucun avantage en retour. Quand est-il de notre choix d'accepter ou pas ce risque potentiel ?

Est au cœur du débat l'opposition entre accepter malgré son propre gré le risque avec un bénéfice personnel ainsi que l'imposition contre son gré d'un risque avec aucun avantage.

Ici est la question concernant les employés du cégep André-Laurendeau, les employés doivent-ils statuer contre leur volonté, et ce même s'il y a un risque potentiel sur leur santé, et ce sans aucun avantage individuel retiré. Seront-ils prêts à accepter de prendre le risque sans en retirer certains avantages....Reste à voir

6. Position des compagnies d'assurances

En 2002 plusieurs articles de journaux ont rapporté que plusieurs compagnies d'assurances voulaient exclure des contrats de responsabilité civile, la protection des risques liés aux ondes électromagnétiques, soit celles des antennes à relais de la téléphonie cellulaire. Ils prévoyaient qu'à moyen terme leur santé financière serait en péril dû aux risques associés à ces ondes...

Le cégep leur a écrit pour connaître leur position réelle dans ce dossier, en les informant de leur enquête et de leurs inquiétudes des risques possibles des antennes. Aucun accusé de réception, aucune réponse ne fût donnée.

Par contre, depuis 3 ans, la prime d'assurance a augmenté de 319 %. Les employés ont demandé au collège, des raisons écrites expliquant cette augmentation injustifiée. Réponse brève par courriel évoquant le 11 septembre et l'épuration du marché etc.

C'est à se demander si les compagnies d'assurances sont en train d'accumuler des fonds pour parer à toutes réclamations éventuelles ainsi que de protéger leur santé financière afin de ne pas la mettre en péril...

7. Les principes de précaution

Qui a la responsabilité de la santé et de la sécurité des employés du cégep ?

Légalement le cégep est responsable de s'assurer que les lieux de travail de ses employés soient sécuritaires.

Lettre adressée à Bell Mobilité sur l'émission des ondes des antennes

Le comité de Santé et Sécurité au travail du cégep demande à Bell Mobilité une confirmation des risques de dangerosité conséquemment à l'émission d'ondes des antennes. Aucune réponse obtenue de Bell Mobilité.

Les principes de précaution selon :

l'UNESCO 1999

Le principe de précaution est un guide important face aux incertitudes scientifiques spécialement dans des situations potentiellement irréversibles ou d'impacts catastrophiques.

Code de Nuremberg

Exposer des gens sans les informer et sans leur consentement à des champs de radiofréquences pouvant affecter leur santé, contrevient au code de Nuremberg adopté pour empêcher la répétition d'expérience comme les nazis l'ont fait sur les juifs.

Accès au toit interdit par la CSST

Suite à un droit de refus d'un employé d'effectuer des travaux sur le toit du cégep. L'intervention d'un inspecteur de la CSST est intervenue dans le dossier des antennes. L'inspecteur a cru bon, devant les doutes raisonnables, d'interdire l'accès au toit tant et aussi longtemps que l'enquête se poursuit et que la décision finale de la CSST ne sera prise.

Règlement municipal récent à LaSalle

La ville de LaSalle s'apprêtait à autoriser l'implantation d'une tour cellulaire dans un parc de la ville. Un citoyen inquiet sur les risques possibles des antennes cellulaires rencontre les dirigeants municipaux pour leur transmettre ses doutes quant aux risques possibles de cette technologie. Suite à cette rencontre, la mairesse de LaSalle et son équipe ont la sagesse de retirer leur autorisation à l'implantation de la tour cellulaire et demande et exige de la compagnie cellulaire qu'elle s'implante à 1 000 pieds de toute résidence.

Des propriétaires de condos à Pierrefonds révisent leur autorisation

Des propriétaires de condos ont récemment accepté à très forte majorité, la location de leur toit à une compagnie cellulaire. Un des propriétaires aussi inquiet des effets possibles sur la santé, il contacte les responsables du dossier des antennes au cégep. Après que ceux-ci lui ont remis quelques articles scientifiques et articles de journaux sur le sujet, il a simplement fait des photocopies et informé les administrateurs de l'immeuble qui ont révisé leur position en refusant de prendre des risques.

Un risque mal connu et débat autour de cette technologie

Ce risque est mal connu et qui sera probablement scientifiquement quantifié dans 10, 20 ou 30 ans.

Tout débat autour de cette technologie ressemble énormément à ceux de la cigarette, de la MIUF, des insecticides, du DDT etc... où l'énorme pression économique des industries a ralenti de plusieurs années la recherche et la découverte de problèmes sur la santé humaine.

Conclusion

Après de multiples différends entre la direction du cégep et les syndicats, quant à la façon de procéder dans ce dossier, et suite aux éclaircissements obtenus au conseil d'administration.

Nous avons énuméré la liste des problèmes de santé présents au cégep et les doutes que nous avons quant aux sources possibles de ces problèmes.

Suite au dépôt des rapports par les différents spécialistes, les syndicats demandent au conseil d'administration de ne pas renouveler le contrat de Bell Mobilité, de 15 ans, qui vient à échéance à l'automne 2006.

Le conseil d'administration vote en avril 2006, à l'unanimité de ne pas renouveler le contrat de Bell Mobilité pour les 15 prochaines années. Les raisons évoquées par le conseil d'administration sont : les risques possibles sur la santé et de retrouver un climat de sécurité au sein du personnel du cégep.

En septembre 2006, les antennes sont démantelées sur le toit du cégep pour être localisées sur un toit d'un centre hospitalier prêt du cégep.

Nous constatons que le besoin de financement des entreprises surpasse nos vies.....

Bibliographie

FAUTEUX, A., (2006). Les dangers du cellulaire, Montréal, la revue La Maison du 21^E siècle, volume 13, no. 4, p.38 à p 44.

THOUIN, R., (2002). Les problèmes de santé du personnel du cégep André-Laurendeau et les facteurs environnements, 1^{ère} partie.

THOUIN, R., (2004). Santé sécurité environnement dossier André-Laurendeau.